

---

**FEDERATION DES MEUNIERES SUISSES (FMS)  
DACHVERBAND SCHWEIZERISCHER MÜLLER (DSM)  
FEDERAZIONE MUGNAI SVIZZERI (FMS)**

# **RAPPORT ANNUEL 2013 / 2014**

1<sup>er</sup> juillet 2013 – 30 juin 2014

18<sup>e</sup> exercice

**COMPTE RENDU DE GESTION**

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Seite</u>
<b>I. Externes</b>	<b>3</b>
<b>A. Suisse</b>	<b>3</b>
1. Culture céréalière	3
2. Politique économique / Politique agricole	5
2.1. Politique agricole 2014 - 2017	6
2.2. Contributions à l'exportation selon la «loi chocolatière»	7
2.3. Situation d'approvisionnement / Contingent tarifaire d'importation céréales panifiables	10
2.4. Accord de libre-échange	12
2.5. OMC	13
<b>B. Marché mondial</b>	<b>15</b>
1. En général	15
2. En Europe	16
<b>II. Interne</b>	<b>17</b>
1. Activités du secrétariat	17
a. Travaux au sein des commissions	17
b. Collaboration avec la SBC	19
c. Collaboration avec swiss granum	19
d. Collaboration avec la fial	19
e. Collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers (USAM)	20
f. ISP	20
g. KSGGV	21
h. réservesuisse genossenschaft	21
i. European Flour Milling Association	22
2. Effectifs des membres	22
3. Assemblée des délégués	22
4. Comité	23
5. Organe de révision	23
6. Secrétariat	23
7. Commissions internes au 30 juin 2014	24
8. Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales, des organisations privées ou publiques et d'autres organes	24
9. Affiliation de la FMS à d'autres organisations	26
10. Liste des membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2014	27

## **I. EXTERNE**

### **A. Suisse**

#### **1. Culture céréalière**

Après observation d'une nette diminution d'environ 4'000 hectares à quelque 80'500 hectares de la surface dédiée à la culture de céréales panifiables en 2011 par rapport à l'année précédente, la tendance s'était à nouveau inversée en 2012 puisque la surface de production emblavée en céréales panifiables avait augmenté d'environ 2'000 hectares à quelque 82'400 hectares. En 2013, la surface dédiée à la culture de ce type de céréales n'a guère changé, soit 82'248 hectares. Ceci correspond à une évolution quasiment stable de la surface de production par rapport aux valeurs des années précédentes. Selon les estimations communiquées par l'interprofession swiss granum, la surface de production devrait légèrement diminuer d'environ 800 hectares en 2014 par rapport à l'année précédente. A noter que, puisque la marge d'erreur s'élève à +/- 2'000 hectares, il est toujours possible que la surface de production soit proche de celle de l'année dernière.

Pour ce qui est des céréales fourragères, on a pour la première fois pu observer une certaine stabilisation de la surface de production à environ 64'500 hectares en 2012, pour rompre avec les baisses parfois importantes enregistrées depuis plusieurs années. Même si la tendance à la baisse des dernières années a pu être stoppée, la culture de céréales fourragères en Suisse reste soumise à de fortes pressions, ce qui explique la stabilisation à ce niveau somme toute assez bas si l'on fait une comparaison pluriannuelle. Cependant, en 2013, la surface dédiée à la production de céréales fourragères a de nouveau rétréci d'environ 1'500 hectares à quelque 63'000 hectares. Il ressort des estimations de swiss granum que, pour la récolte 2014, la surface emblavée en céréales fourragères devrait être proche de celle de l'année dernière.

Du fait de l'important recul au niveau de la surface cultivée en céréales fourragères ces dernières années et comme les superficies emblavées dans le secteur des céréales panifiables n'ont pas augmenté, on constate forcément une tendance à la baisse également au niveau de la surface totale emblavée - toutes céréales confondues - au cours des cinq dernières années. Seul en 2012, cette tendance s'était temporairement inversée puisque la surface totale emblavée en céréales avait augmenté d'environ 1'500 hectares. Cependant, en 2013, on a derechef enregistré un recul de la surface emblavée à environ 145'800 hectares. Selon les estimations de swiss granum, la surface totale emblavée toutes céréales confondues devrait également connaître un recul de près de 1'000 hectares pour la récolte 2014. Ces dernières années, l'évolution des superficies respectivement dédiées à ces deux types de céréales était très différente. Il y a environ six ou sept ans, les surfaces respectivement dédiées aux céréales panifiables et aux céréales fourragères étaient pratiquement similaires. Du côté de la superficie en céréales fourragères, le recul enregistré, soit 15'000 hectares, était nettement plus important que dans le secteur des céréales panifiables. Plusieurs élé-

ments semblent indiquer que cette tendance se renforcera à l'avenir si aucune contre-mesure politique n'est prise.

En 2014, l'hiver doux ainsi que le printemps et le début de l'été ont été propices au développement du blé, permettant de bons rendements. Cependant, les précipitations des mois de juillet et août ont engendré une baisse considérable de la qualité de la récolte. Selon le recensement global des quantités récoltées auprès des premiers intervenants et le recensement de la qualité de la récolte par swiss granum, la récolte pour l'année 2014 se caractérise dès lors par deux critères : les quantités récoltées sont supérieures à l'année précédente, bien que la germination sur pied soit très marquée, et les résultats des tests rapides effectués indiquent que la qualité des céréales n'a plus été aussi mauvaise depuis des décennies. La moyenne des poids à l'hectolitre se situe à 79.9 kg/hectolitre et est inférieure de 2 unités à la moyenne des cinq dernières années. Avec une moyenne de 281 s, les temps de chute sont nettement inférieurs à la moyenne des cinq dernières années (2013 : 361 s / 2012 : 379 s). Les teneurs en protéines varient entre 10.1 et 13.6 %, ce qui est aussi nettement inférieur à la moyenne (en 2012 par exemple, la moyenne était de 13.9 %). Seule la valeur zélény est un peu plus élevée que l'année dernière avec 59.6 ml, mais reste inférieure de 5.4 unités à la moyenne des cinq dernières années.

Globalement, sur base des données recensées, swiss granum estime à 362'454 tonnes la quantité de blé tendre propre à la panification. En y ajoutant l'orge, l'épeautre et les autres variétés de blé panifiable, on obtient une quantité de blé tendre propre à la panification issue de la récolte 2014 qui s'élève à 379'509 tonnes.

Sachant qu'on transforme en moyenne 480'000 tonnes de céréales panifiables en Suisse et compte tenu du contingent tarifaire n°27 (céréales panifiables) qui s'élève à 70'000 tonnes et d'environ 10'000 tonnes de céréales en provenance des zones franches, il faudra s'attendre à une pénurie de 20'000 tonnes. Bien que les paramètres qualitatifs définitifs ne soient pas encore disponibles, il semble évident dès aujourd'hui que cette quantité d'à peine 380'000 tonnes présente une qualité moyenne nettement moins bonne qu'au cours des années antérieures. Pour pouvoir produire des blés d'une bonne qualité panifiable, il sera donc nécessaire d'incorporer une part plus importante de blé étranger d'une qualité aussi élevée que possible ainsi que de gluten sec. Si, en sus, on tient compte de la qualité inférieure à la moyenne, il faudra même importer des volumes encore plus importants.

Du côté de swiss granum, on s'accordait à dire que la récolte 2014 met tous les maillons de la chaîne de valeur face à de grands défis et qu'on se trouve confronté à une certaine insuffisance. Comme les paramètres de qualité définitifs ne sont apparemment pas encore disponibles et étant donné les excédents de stocks de 2013 mentionnés par les producteurs aux niveaux des centres collecteurs et du négoce d'un total de 14'000 tonnes, swiss granum a uniquement réussi, en octobre 2014, à dégager un compromis sur l'augmentation du contingent tarifaire n°27 (céréales panifiables) de 10'000 tonnes à 80'000 tonnes au total. Par ailleurs, concernant les tranches du contingent, respectivement 5'000 tonnes devraient être

prélevées sur les tranches de juillet et octobre pour être avancées et libérées dès janvier et avril.

Ainsi le contingent n°27 devrait être géré comme suit :

- Janvier : 20'000 tonnes (tranche habituelle)  
5'000 tonnes (anticipation sur la tranche à libérer en juillet)  
5'000 tonnes (contingent tarifaire additionnel)
- Avril : 20'000 tonnes (tranche habituelle)  
5'000 tonnes (anticipation sur la tranche à libérer en octobre)  
5'000 tonnes (contingent tarifaire additionnel)
- Juillet : 10'000 tonnes (tranche habituelle moins anticipation janvier)
- Octobre : 10'000 tonnes (tranche habituelle moins anticipation avril)

En avril 2015, swiss granum réévaluera la situation afin de pouvoir garantir un approvisionnement indigène suffisant en céréales panifiables.

## **2. Politique économique / Politique agricole**

Après l'adoption de la Politique agricole 2014 – 2017 par les Chambres fédérales a immédiatement eu lieu la consultation sur les dispositions d'exécution correspondantes. Au début de l'année sous rapport, c.-à-d. au début de l'été 2013, a pris fin la procédure de consultation sur les trains d'ordonnances correspondants de la Politique agricole 2014 - 2017.

Une fois de plus, compte tenu du fait que le budget disponible selon la « Loi chocolatière » est limité à CHF 70 millions, la Confédération s'est vue contrainte de décider d'une réduction des taux des contributions à l'exportation. Il s'en est à nouveau suivi une compensation incomplète de la différence de prix des matières premières via les contributions à l'exportation de la Confédération, d'où une pénurie de fonds pour les firmes exportatrices. Afin d'empêcher un trafic de perfectionnement actif et ainsi pouvoir conserver les parts de marchés correspondantes, les organisations partenaires du secteur des céréales (FMS et la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC)) se sont à nouveau vu contraintes de libérer d'importants moyens financiers dans le cadre de mesures de droit privé pour compenser intégralement la pénurie de fonds et, par là même, la différence de prix des matières premières. Même s'il a été dit publiquement que cela ne poserait aucun problème aux parties concernées puisque cela avait fonctionné les années précédentes, ce n'est pas vrai. En raison de ces « contributions de la branche », la rentabilité des acteurs concernés a diminué ainsi que leurs possibilités d'amortissement. Dès lors, cette réduction « volontaire » des contributions à l'exportation de CHF 114.9 millions à seulement CHF 70 millions ne donne aucunement satisfaction.

Pour le secteur suisse de la meunerie - en sa qualité de premier acquéreur de matières premières agricoles et d'industrie transformatrice du premier échelon - les conditions-cadres de politique intérieure, de politique agricole et de politique de protection des frontières sont très

importantes. Cependant, les conditions-cadres déterminantes pour la meunerie peuvent aussi être influencées par des facteurs liés à la politique extérieure, comme un éventuel accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire ou une conclusion des négociations au niveau de l'OMC. Dans ce contexte, la FMS a - également au cours de l'année sous revue - suivi de près les évolutions en rapport avec un éventuel accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire d'une part, et l'évolution des négociations au niveau de l'OMC dans le cadre du cycle de Doha d'autre part. Compte tenu de la lenteur des négociations au niveau de l'OMC dans le cadre du cycle de Doha, on a pu constater ces derniers temps une nouvelle tendance vers une multiplication des accords bilatéraux de libre-échange. Dans le cadre de ses activités, la FMS accorde également une attention particulière à ces accords bilatéraux de libre-échange dans l'intérêt de la filière de transformation de céréales.

## **2.1. Politique agricole 2014 - 2017**

Après l'adoption au niveau des Chambres fédérales au printemps 2013 des dispositions légales de la Politique agricole 2014 – 2017, au cours de l'année sous revue l'attention portait surtout sur l'élaboration des dispositions d'exécution correspondantes. A l'instar de la proposition faite dans le cadre du rapport explicatif sur la PA 2014-2017, la Confédération a de nouveau prévu une réduction de CHF 3.--/100 kg de la protection à la frontière pour les céréales panifiables dans les documents de consultation sur les dispositions d'exécution de la PA 2014 – 2017. La proposition du Conseil fédéral allait dans le sens d'une réduction du prix de référence de CHF 3.-- à CHF 53.--/100 kg avec, parallèlement, la fixation du prélèvement douanier maximum à CHF 20.--/100 kg.

La FMS a soumis un avis dans le cadre de la procédure de consultation correspondante, en posant des exigences claires concernant les aspects pertinents pour le secteur des céréales. En accord avec les organisations partenaires du secteur céréalier, la FMS s'est derechef très clairement prononcée contre la réduction prévue des droits de douane grevant les céréales panifiables. Une fois de plus il s'agissait de faire comprendre aux instances fédérales qu'une telle réduction de la protection à la frontière pour les céréales panifiables n'était - dans l'état actuel des choses - aucunement conseillée, ni justifiée. L'expérience nous montre clairement qu'il n'y a aucune corrélation entre l'évolution du marché des céréales panifiables et celle du marché des céréales fourragères. Ainsi, une telle mesure visant à réduire les droits de douane ne ferait que nuire à l'attractivité des céréales panifiables par rapport à d'autres grandes cultures et n'augmenterait en rien celle des céréales fourragères comme on le souhaiterait du côté de la Confédération. Enfin, il s'agit aussi de souligner que, ces dernières années, ce ne sont pas seulement les surfaces cultivées en céréales fourragères qui ont diminué, mais la culture de céréales panifiables était également soumise à une pression plus forte. Dès lors, il faut absolument veiller à maintenir le niveau actuel de la production suisse de céréales panifiables, afin de pouvoir répondre aux exigences en matière d'auto-provisionnement.

En plus de cette exigence principale, la FMS a également pris position sur la problématique relative aux mycotoxines et elle a clairement demandé qu'en cas de culture sans labour après du maïs on n'octroie pas de contributions spécifiques. Dans son avis, la FMS a également exigé que lesdits sous-produits issus de la meunerie comme les remoulages, les sons ou les mélanges de sous-produits de meunerie soient explicitement ajoutés à la liste positive du programme pour la production de lait et de viande basée sur les herbages. Pour appuyer ces exigences, une délégation du Comité de la FMS a rencontré le Prof. Bernard Lehmann, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, ainsi que Monsieur Dominique Kohli, sous-directeur de l'OFAG responsable de l'unité de direction « Marchés et création de valeur » pour une entrevue. Ceci a permis de sensibiliser personnellement les dirigeants de l'OFAG aux préoccupations de la meunerie suisse et on a également profité de cette occasion pour s'entretenir sur les futurs défis à relever par le secteur céréalier suisse.

Fin octobre 2013, le Conseil fédéral a adopté les ordonnances relatives à la Politique agricole 2014-2017. Comme mentionné ci-dessus, pour le secteur céréalier en Suisse, la question primordiale concerne la réduction de la protection à la frontière pour les céréales panifiables. Le Conseil fédéral a décidé de réduire le prix de référence des céréales panifiables de CHF 56.-- à CHF 53.--/100 kg, ce qui correspond à une diminution du droit de douane de CHF 3.--/100 kg. En revanche, et contrairement à la proposition faite dans le cadre de la consultation, il a renoncé à une réduction du prélèvement douanier maximum, également de CHF 3.--/100 kg. Ce dernier restera donc inchangé à un niveau de CHF 23.--/100 kg. Dans ce contexte, il importe aussi de souligner que l'adaptation du prix de référence n'a pas été introduite pendant une campagne en cours, p.ex. au 1<sup>er</sup> janvier 2014, mais à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Une autre exigence de la FMS et ainsi de l'ensemble de la branche a trouvé l'aval du Conseil fédéral, puisqu'il a décidé de renoncer à l'octroi de contributions de soutien pour la culture de blé ou de triticales après du maïs. Dans le contexte de la problématique relative aux mycotoxines, ceci représente précisément une décision importante pour l'ensemble de la branche.

## **2.2. Contributions à l'exportation selon la « Loi chocolatière »**

### **Année de contribution 2013**

Pour l'année sous revue, à l'instar d'ailleurs des années précédentes, le montant prévu dans le cadre du budget fédéral ordinaire pour les contributions à l'exportation selon la « Loi chocolatière » s'élevait également à CHF 70 millions. Selon l'OMC, un montant de CHF 114.9 serait possible. Une fois de plus, les moyens financiers mis à disposition par la Confédération n'ont pas suffi pour couvrir le réel besoin financier. Compte tenu de l'insuffisance des moyens fédéraux mis à disposition, les offices fédéraux responsables se sont donc à nouveau vus contraints de réduire les taux des contributions à l'exportation, d'où une pénurie de fonds pour les entreprises exportatrices. Suite à cela et à l'instar des années précédentes, les organisations partenaires du secteur des céréales (FMS et Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC)) ont - elles aussi - été contraintes de libérer d'importants

moyens financiers dans le cadre de mesures relevant du droit privé pour compenser intégralement la pénurie de fonds résultant de cette réduction du taux des contributions décidée par la Confédération pour ainsi empêcher le trafic de perfectionnement actif. Même si la renégociation des prix de référence par la Commission mixte Suisse - UE a permis de réduire la différence de prix maximale d'environ CHF 11.--/100 kg à CHF 38.35/100 kg de farine et que notamment de ce fait, par rapport à l'année 2012, les moyens à mettre à disposition par la branche ont atteint un niveau plus faible, la FSPC et les moulins fournisseurs ont payé plus de CHF 2 millions au cours de l'année 2013 aux entreprises exportatrices. Un autre aspect réjouissant concerne les moyens budgétisés pour l'année de contribution 2013 qui ont pu être entièrement utilisés, ce qui a permis d'éviter que des moyens alloués devaient être reversés à la caisse générale de la Confédération. D'un autre côté, ceci a toutefois eu pour résultat que, vers la fin de l'année de contribution 2013 (soit fin novembre 2013), certaines entreprises n'ont plus bénéficié du taux réduit des contributions à l'exportation pour tout leur volume d'exportation.

La requête du secteur des céréales en vue d'obtenir une attribution fixe des moyens en fonction des catégories de produits de base « lait » et « céréales » a également abouti. Cette attribution fixe des fonds a permis d'améliorer considérablement la fiabilité du système et de garantir une meilleure sécurité de planification aux entreprises concernées.

#### **Année de contribution 2014**

Pour l'année de contribution 2014, la situation de départ reste inchangée jusqu'ici, c'est-à-dire que le montant prévu dans le cadre du budget fédéral ordinaire pour les contributions à l'exportation selon la « Loi chocolatière » est à nouveau limité à CHF 70 millions. Par conséquent, les offices fédéraux responsables se verront à nouveau contraints de réduire les taux des contributions à l'exportation et, de ce fait, la FMS et les moulins fournisseurs devront libérer d'importants moyens financiers propres dans le cadre de mesures relevant du droit privé pour compenser la pénurie de fonds pour les entreprises exportatrices et ainsi empêcher le trafic de perfectionnement actif. Comme le montant des moyens à mettre à disposition dépasse de nouveau largement le « seuil de tolérance », en particulier pour les moulins exportateurs, le Comité de la FMS a décidé au cours de l'année de contribution 2013 que, peu importe l'évolution de la différence de prix effective, il ne compenserait que jusqu'à la différence de prix maximale, c'est-à-dire jusqu'au plafond selon le protocole II, tableau 3. Ainsi, pour les mois décembre, janvier et février de l'année de contribution 2014, les entreprises exportatrices n'ont pas été compensées jusqu'au niveau de la différence de prix effective, mais uniquement à hauteur du plafond. Au début du mois de février 2014, les firmes *Nestlé Suisse SA* d'une part et *Roland Murten AG* et *Cornu SA* d'autre part ont alors introduit une demande d'autorisation pour le trafic de perfectionnement actif de farine de blé tendre auprès de l'Administration fédérale des douanes. Les firmes ont argué du fait que - pour les trois premiers mois de l'année de contribution 2014 - elles n'avaient été compensées que sur base du plafond et non en fonction de la réelle différence de prix et que de ce fait, elles auraient droit au trafic de perfectionnement actif. La FMS, en collaboration avec le FSPC, a



directement pris contact avec les entreprises requérantes pour discuter avec leurs représentants, et ce à plusieurs reprises. L'objectif de ces négociations était essentiellement d'impliquer davantage le 2<sup>e</sup> échelon de transformation et de définir une solution professionnelle générale, dans le cadre de laquelle les entreprises du 2<sup>e</sup> échelon de transformation prendraient en charge un montant fixe pour compenser la pénurie de fonds. Malgré plusieurs tours de négociations il s'est avéré impossible de trouver une solution commune dans cette première phase et les firmes précitées ont maintenu leurs requêtes.

Dès lors, la FMS a pensé qu'il était de son devoir d'émettre un avis concernant les demandes en attente pour une autorisation de trafic de perfectionnement actif pour la farine de blé tendre. La Fédération a d'une part très clairement refusé l'autorisation rétroactive de trafic de perfectionnement actif pour les périodes de décembre 2013 ainsi que janvier et février 2014. Une autorisation rétroactive enfreindrait en effet à d'importants principes de base en termes de sécurité juridique et de planification. Dans sa position, la FMS a d'autre part souligné que - dès que l'Etat joue un rôle actif via la procédure d'autorisation du trafic de perfectionnement - au niveau des relations intergouvernementales entre la Suisse et l'UE le plafond fixé selon le protocole II, tableau 3 deviendrait déterminant et non la différence de prix effective. Par conséquent, en cas de compensation jusqu'au plafond malgré une différence de prix effective plus élevée, les entreprises exportatrices concernées n'auraient aucunement droit à une autorisation du trafic de perfectionnement actif. Cependant, la FMS et la FSPC tenaient à souligner la nécessité de trouver une solution commune et durable en collaboration avec les entreprises exportatrices. C'est pourquoi la FMS a clairement souligné dans son avis à l'attention de l'Administration fédérale des douanes qu'à partir du mois de mars 2014, le secteur céréalier serait disposé à compenser jusqu'à hauteur de la différence de prix effective suivant le recensement mensuel des prix de référence Suisse - UE effectué par l'OFAG, à condition que le 2<sup>e</sup> échelon de la transformation soit impliqué, ce qui rendrait possible une participation financière.

Même après plusieurs semaines et mois, la décision des offices fédéraux compétents n'était toujours pas tombée. Les raisons données pour le retard étaient essentiellement liées aux questions soulevées en rapport avec l'autorisation rétroactive et au caractère probant de l'argument du plafond, aspects qui nécessiteraient des clarifications juridiques plus approfondies. Rien que ceci prouve la légitimité et la nécessité d'un examen plus en profondeur des questions soulevées par la FMS dans son avis. On comprend aussi l'importance des questions soulevées du fait que, alors que trois mois se sont écoulés sans décision, l'Ambassadeur responsable auprès du seco, Monsieur Etter, décide de réunir les milieux concernés autour d'une table. Dans la perspective de cette discussion, des entrevues préalables ont à nouveau eu lieu entre des représentants des entreprises requérantes et la FMS ainsi que la FSPC. L'objectif poursuivi par la FMS était inchangé, puisqu'il s'agissait d'une part d'empêcher le trafic de perfectionnement actif et d'autre part d'impliquer davantage les entreprises du 2<sup>e</sup> échelon de transformation via une participation financière. Après de longues et très intensives négociations, un accord avec les entreprises requérantes était enfin en vue. Selon cet accord, la compensation se ferait jusqu'à 97,5% de la différence de prix effective. Ainsi, les entreprises du 2<sup>e</sup> échelon de transformation prendraient également

en charge une partie de la pénurie de fonds à combler. Sur base de cette nouvelle réglementation, les entreprises requérantes ont accepté de retirer leurs demandes et les offices fédéraux responsables n'avaient donc plus à prendre de décision.

En vertu des engagements internationaux existants, une augmentation des moyens fédéraux dans le cadre de la « Loi chocolatière » jusqu'au plafond de l'OMC, soit CHF 114,9 millions, serait toujours possible. Les secteurs concernés doivent toujours s'efforcer d'obtenir une augmentation correspondante des moyens fédéraux. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue non plus que les récentes discussions au sujet de la « Loi chocolatière » au sein des Chambres fédérales ont montré qu'une telle augmentation de moyens ne serait pas facile à organiser. Depuis des années, du côté des organisations du domaine des denrées alimentaires et des organisations de paysans, on s'efforce d'obtenir un transfert de la responsabilité du budget « Loi chocolatière » du Département fédéral des finances au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche et, plus précisément, à l'Office fédéral de l'agriculture qui dépend de ce Département. Ce changement de responsabilité pourrait faciliter l'augmentation des moyens financiers mis à disposition, car les crédits supplémentaires octroyés par le passé ont à chaque fois été accompagnés de mesures adéquates dans le budget de l'Office fédéral de l'agriculture de façon à être sans incidence sur le budget. De plus, vu en relation avec le cadre financier global prévu chaque année pour la politique agricole qui est fixé à plusieurs milliards, la mise à disposition de CHF 40 millions supplémentaires par an serait supportable et entièrement justifiée. Indépendamment de cette éventuelle augmentation du budget fédéral, il faut rester réaliste et s'attendre pour les prochaines années à une contribution de la branche à la compensation de la pénurie de fonds auprès des entreprises exportatrices dans le cadre de mesures de droit privé, du moins jusqu'à un certain niveau. Dans ce contexte, il est important que les entreprises du 2<sup>e</sup> échelon de transformation aient pu être amenées à prendre en charge une partie du handicap qui résulte de la différence des prix des matières premières.

### **2.3. Situation d'approvisionnement / Contingent tarifaire d'importation céréales panifiables**

Sur base des informations disponibles fin août 2013 ainsi que des retours d'informations de la branche, swiss granum a annoncé que la récolte de blé panifiable pour l'année 2013 était estimée à environ 355'000 tonnes. La FMS devait donc s'attendre à un sous-approvisionnement en céréales panifiables de l'ordre de 30'000 à 50'000 tonnes. En effet, les besoins indigènes pour la transformation s'élevant à environ 480'000 tonnes, ces derniers ne pourront pas être couverts avec une estimation de récolte à 355'000 tonnes à laquelle s'ajoute le contingent supplémentaire de céréales panifiables de 70'000 tonnes. Compte tenu de cette situation initiale, le Comité de la FMS a décidé d'intervenir auprès de l'Office fédéral de l'agriculture et d'exiger une augmentation du contingent tarifaire d'importation pour les céréales panifiables. La FMS a également profité de cette demande pour souligner la nécessité de prendre des mesures à temps, afin de pouvoir éliminer les incertitudes existantes et raisonnablement justifiées en termes de sécurité d'approvisionnement et d'obtenir une stabi-

lisation du marché dans l'intérêt de tous les opérateurs. Dans sa réponse à la requête de la FMS, l'OFAG a souligné qu'avant toute prise de décision en la matière par le Conseil fédéral, il fallait impérativement une discussion à ce sujet au niveau de l'interprofession.

Dans la foulée, la FMS a demandé à swiss granum de prévoir, à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission « Marché - Qualité Céréales », un point concernant la situation en matière d'approvisionnement et un autre concernant l'augmentation du contingent tarifaire d'importation pour les céréales panifiables. Dans sa demande présentée lors de la réunion de la Commission en question, la FMS précisait qu'à ce stade il était nécessaire de prendre une décision de principe concernant une augmentation du contingent et qu'aussitôt que des chiffres fiables concernant les quantités de récolte seraient disponibles vers la mi-octobre, les membres de la Commission seraient consultés par voie électronique et que, sur cette base, le Comité présidentiel de swiss granum pourrait prendre la décision concernant l'augmentation effective réclamée. La Commission « Marché - Qualité Céréales » a approuvé la demande de la FMS à l'unanimité.

Les chiffres disponibles à la mi-octobre et les résultats d'un deuxième recensement plus approfondi de swiss granum pour les quantités de récolte 2013, indiquaient une image tout autre que les premières valeurs recensées. Dans un premier temps, swiss granum est donc parti d'une récolte de 395'000 tonnes. C'est sur cette base qu'ont été menées les négociations avec les partenaires de la branche et en particulier les producteurs de céréales, mais il s'est avéré impossible de se mettre d'accord sur la quantité requise pour l'augmentation du contingent tarifaire pour les céréales panifiables. Fin octobre, la FMS s'est donc vu contrainte d'introduire de son propre chef une demande d'augmentation du contingent tarifaire pour les céréales panifiables auprès de l'Office fédéral de l'agriculture. Dans sa lettre, la FMS a souligné que les importantes différences entre le premier et le deuxième recensement des quantités de l'ordre de 30'000 - 40'000 tonnes de céréales panifiables avaient fortement insécurisé le marché. Ceci d'autant plus que tout au long de la chaîne de valeur il fallait s'attendre à des rendements nettement inférieurs et que tous les paramètres indiquaient un sous-approvisionnement. Au vu de cette situation de départ, la FMS a exigé une augmentation adéquate du contingent tarifaire pour les céréales panifiables dans le but de garantir un approvisionnement indigène suffisant tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Sur invitation de l'OFAG a alors eu lieu une discussion avec les partenaires concernés de la branche céréalière. A l'occasion de cette rencontre, la délégation de la FMS a également présenté et expliqué l'exigence de la meunerie suisse. Etant donné que les chiffres relatifs à la récolte sont à nouveau passés à environ 410'000 tonnes après réception des dernières déclarations, l'OFAG n'a pas jugé être en position de décider d'une augmentation quantitative du contingent tarifaire d'importation des céréales panifiables. Dans le sillage de la réunion, l'OFAG a toutefois pris la décision de modifier l'annexe 4 de l'Ordonnance sur l'importation de produits agricoles et a décidé, au détriment de la tranche à libérer début juillet 2014, d'augmenter le numéro du contingent tarifaire du 3 janvier 2014 de 5'000 tonnes pour passer à un total de 25'000 tonnes et le numéro du contingent tarifaire à libérer en avril 2014 de 10'000 tonnes pour passer de 20'000 tonnes à un total de 30'000 tonnes.

En résumé, il importe de souligner que, même si la demande de la FMS en faveur d'une augmentation du contingent tarifaire n'a pas abouti, elle a permis de préparer le terrain à de futures demandes du même type. Il était important de mener des discussions d'une telle envergure, en impliquant tous les acteurs concernés par la thématique de l'approvisionnement. Par ailleurs, du côté de l'interprofession swiss granum, il était indispensable que des mesures concrètes soient prises en vue d'une amélioration considérable de la fiabilité des quantités de récolte déclarées.

## **2.4. Accord de libre-échange**

### **Accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire**

L'année sous revue n'a rien apporté de nouveau en rapport avec un éventuel accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire. On ignore toujours dans quelle mesure les négociations à ce sujet avec l'UE ont conduit à des résultats partiels ou finaux et quel est le contenu du paquet négocié.

Les discussions sur le lien entre la Suisse et l'Union Européenne concernaient surtout l'organisation des relations institutionnelles générales de la Suisse avec l'UE. L'UE insiste toujours sur le fait que les relations institutionnelles sont à régler dans un cadre général et non dans des accords individuels. L'année passée, le Conseil fédéral a mené une consultation sur un projet d'un éventuel mandat de négociation avec l'UE au niveau des commissions extra-parlementaires du Parlement et des Cantons. Le 18 décembre 2013, le Conseil fédéral a adopté un nouveau mandat concernant les négociations avec l'UE concernant la réglementation du cadre institutionnel. Le Conseil fédéral poursuit l'objectif de renouveler la voie bilatérale au moyen de ces négociations et de trouver une solution durable pour l'avenir. Le mandat de négociation accordé par le Conseil fédéral vise donc à renouveler l'actuelle voie bilatérale en garantissant la future solution de questions ouvertes, telle la reprise du Droit européen ou l'application correcte et l'interprétation homogène des accords bilatéraux. Par ailleurs, le Conseil fédéral fournit également des solutions indiquant quelle autorité règle les différends entre l'UE et la Suisse. De l'avis du Conseil fédéral, il ne devra pas non plus y avoir de reprise automatique du Droit UE à l'avenir. Comme par le passé, la surveillance générale de l'application des accords devrait être assurée par la Commission mixte déjà existante. Dans ce contexte, seule la Cour de Justice de l'Union européenne pourra être consultée pour procéder à une interprétation sur base de laquelle la Commission mixte pourra alors élaborer une solution acceptable.

Avec l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse par le peuple suisse en février 2014 toute la thématique de la réglementation des relations institutionnelles entre la Suisse et l'UE a gagné davantage en complexité. Ce n'est donc probablement pas demain la veille qu'on trouvera une solution pour les aspects institutionnels. S'y ajoute le fait que de telles solutions impliquent toujours un processus de politique intérieure allant de pair avec des négociations au niveau du Parlement et fort probablement d'un référendum. L'entrée en

vigueur d'un éventuel accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire devrait dès lors être improbable pendant de nombreuses années encore.

### **Autres accords de libre-échange**

Alors que les négociations dans le cadre du cycle de Doha de l'OMC avancent très lentement voire sont à l'arrêt, on note à l'échelle mondiale une tendance à la hausse de la conclusion d'accords de libre-échange bilatéraux et régionaux. La Suisse ne peut pas se soustraire à cette évolution non plus, compte tenu de la forte orientation internationale de son économie. Comme vous le savez, la Suisse a signé le 6 juillet 2013 un vaste accord bilatéral de libre-échange avec la République populaire de Chine. Parallèlement, la Suisse a également signé un accord bilatéral avec la Chine en matière de conditions de travail et d'emploi. L'accord de libre-échange garantit un meilleur accès réciproque au marché pour marchandises et services, augmente la sécurité juridique entre autres en matière de protection de la propriété intellectuelle et plus généralement pour les échanges économiques bilatéraux. Ensemble avec l'accord correspondant sur les conditions de travail, l'accord de libre-échange devrait également contribuer à une évolution durable et promouvoir la collaboration entre la Suisse et la Chine. L'accord de libre-échange est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et l'accord de travail correspondant le 9 juin 2014. Pour le domaine de l'agriculture, la Suisse est parvenue à imposer lors des négociations avec la Chine une dérogation de la franchise douanière. Sur le principe, les droits de douane sur les importations agricoles en provenance de la Chine sont maintenus. Une réduction des droits de douane ne s'opère que dans certains secteurs dans lesquels l'agriculture suisse ne connaît presque pas de concurrence possible. On peut donc supposer que les conséquences de l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec la République populaire de Chine dans les domaines de l'agriculture suisse et de l'industrie agroalimentaire ne seront que très marginales.

La Suisse dispose actuellement d'un réseau de 28 accords de libre-échange avec 38 partenaires en dehors de l'Union Européenne. Généralement, ces accords sont conclus dans le cadre de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE). La Suisse a cependant aussi la possibilité de conclure des accords de libre-échange de façon indépendante et en dehors de l'AELE, comme ce fut le cas avec la Chine ou le Japon. Compte tenu de l'importance stratégique de tels accords de libre-échange pour l'économie suisse, de nouveaux accords de libre-échange seront encore conclus à l'avenir. Ainsi, des négociations sont en cours avec la Thaïlande, l'Indonésie, l'Inde et la Malaisie ainsi que l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

### **2.5. OMC**

Lors de la dernière conférence ministérielle des Etats membres de l'OMC en décembre 2013 à Bali, un premier accord multilatéral a pu être adopté depuis sa création en 1995. Ce paquet se compose d'une part d'un accord visant à une simplification des procédures doua-

nières et à une facilitation des échanges, d'un paquet de mesures sur le soutien en vue de promouvoir le commerce dans les pays en voie de développement et finalement de plusieurs accords partiels portant sur des nouveautés dans le secteur agricole en faveur des pays en voie de développement.

Dans le cadre de l'accord sur la facilitation des échanges, des mesures concrètes visant à faciliter les procédures douanières sont prises, ce qui devrait alléger les formalités douanières sur les marchés d'exportation, également en termes de coût. De cette façon, la transparence dans le secteur douanier devrait être améliorée. Des dispositions sur les possibilités de recours, les amendes et les sanctions administratives ainsi que diverses règles sur le flux de marchandises plus rapides devraient également permettre de faciliter le dédouanement. Le train de mesures pour la promotion du commerce dans les pays en voie de développement prévoit un mécanisme de surveillance et offre par ailleurs la possibilité d'identifier et de recenser des problèmes lors de la mise en œuvre de dispositions de l'OMC.

Finalement, différents accords partiels ont été adoptés concernant des nouveautés dans le secteur agricole. On a d'une part introduit de nouvelles règles pour l'administration des contingents tarifaires, visant à faciliter l'importation dans le cadre de contingents douaniers existants. D'autre part, les membres de l'OMC se sont engagés à poursuivre leurs efforts en vue d'une future abolition des subventions à l'exportation et des règles portant sur des mesures à effet similaire. Initialement, en 2005, il avait déjà été convenu sur le principe que toute forme de subvention à l'exportation devait être abolie à la fin 2013. Le cycle de Doha n'ayant pas pu être clôturé, cet accord initial est resté sans conséquences concrètes. Il faut également souligner que la conclusion en question est simplement une confirmation de l'accord initial et qu'on réclame à présent activement d'autres progrès concrets dans le cadre de l'abolition des subventions à l'exportation. Globalement, on peut retenir que l'accord dégagé à Bali ne correspond pas à une véritable percée des négociations, mais qu'il aura sans aucun doute pour conséquence qu'à l'avenir aussi la pression exercée sur le système suisse de la « Loi chocolatière » sera maintenu.

## **B. MARCHÉ MONDIAL**

### **1. En général**

Dans son rapport de septembre 2014, l'*International Grains Council* s'attend à une récolte mondiale de blé pour 2014/2015 d'un total de 717 millions de tonnes. Comparé aux prévisions du mois de juin, ceci correspond à une augmentation de la récolte mondiale attendue de blé de 18 millions de tonnes. Ces prévisions d'une récolte record reflètent surtout une augmentation des récoltes dans l'UE tout comme en Russie, en Argentine et en Chine. Les résultats de la récolte de blé 2014/2015 devraient donc dépasser de 4 millions de tonnes la récolte déjà très bonne de l'année 2013/2014. Par rapport à la récolte de blé de 2012/2013, ceci correspondrait même à une augmentation de près de 62 millions de tonnes.

Dans ses rapports, l'*International Grains Council* aborde également la question des prévisions pour la consommation mondiale de blé. Pour la campagne en cours, l'IGC prévoit une consommation globale de blé de 709 millions de tonnes. Sur base de cette dernière estimation, la consommation globale de blé augmenterait ainsi par rapport à l'année précédente de près de 14 millions de tonnes. Cette demande accrue en blé s'explique principalement par un plus grand besoin en denrées alimentaires, tout particulièrement dans les régions du Sud de l'Asie et d'Afrique. Les experts de l'IGC pensent par ailleurs que les quantités de blé exportées pour la période 2014/2015 se situeront à un niveau relativement stable d'environ 147 millions de tonnes.

Conformément au rapport de septembre du *International Grains Council*, l'excédent global de stocks de blé (carryover stocks) est estimé à quelque 195 millions de tonnes pour l'année de récolte 2014/15. Comparé aux valeurs correspondantes des années précédentes, ceci signifierait une légère augmentation de près de 8 millions de tonnes des stocks mondiaux de blé. Par rapport aux chiffres pour la période 2012/2013 ceci signifierait même une augmentation de 25 millions de tonnes.

Alors qu'en 2011 à 2013, la production mondiale de blé ne suffisait pas pour pouvoir couvrir la consommation totale, il devrait s'avérer possible pour la deuxième fois après 2013/2014 de couvrir, bien que de justesse, la consommation mondiale avec la production de blé réalisée en 2014/2015. Il devrait donc être possible de satisfaire les besoins sans devoir recourir aux stocks existants. Si les estimations devaient se confirmer après la récolte, il se pourrait même que les stocks mondiaux de blé augmentent modérément.

## **2. En Europa**

Dans ses dernières estimations, la Commission UE pense qu'on peut s'attendre à une récolte 2014 de céréales globalement supérieure à la moyenne d'un niveau comparable à celui de l'année précédente. Les experts prévoient une récolte de blé tendre de 135,1 millions de tonnes, soit une augmentation de près de 9 % par rapport à l'année écoulée.

En Allemagne, le Ministère fédéral de l'agriculture prévoit une bonne récolte de blé pour 2014, soit 27,9 millions de tonnes (augmentation par rapport à l'année précédente de 12.8 %). L'hiver doux et la période de végétation précoce ont permis aux cultures agricoles d'être en avance de deux à trois semaines, avec des variations suivant les régions. En Allemagne aussi les teneurs en protéines sont légèrement inférieures aux valeurs moyennes relevées pendant de nombreuses années ; ce sont tout particulièrement des lots de blé récoltés plus tard qui ont en partie dû être utilisés comme blé fourrager. Les temps de chute en Allemagne sont, selon de premiers recensements provisoires, légèrement supérieurs à la moyenne de cinq ans.



## **II. INTERNE**

### **1. Activités du secrétariat**

#### **a. Travaux au sein des commissions**

##### ***Relations avec les acheteurs :***

Entretenir des contacts étroits et une bonne collaboration avec le monde des boulangers – voilà une des priorités de la meunerie suisse. Dès lors, la FMS travaille constamment en partenariat avec l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs SBC. En agissant de la sorte, il peut être garanti que des questions et thématiques importantes, qui préoccupent les meuniers et qui ont un impact direct ou indirect sur le secteur de la boulangerie et l'ensemble de la filière Céréales puissent être abordées conjointement au niveau des associations. Bien que l'accord meuniers-boulangers n'ayant plus de raison d'être après l'introduction du nouveau modèle de financement SBC, on a néanmoins maintenu la réunion annuelle entre les représentants SBC et FMS. La dernière réunion de la Commission paritaire des meuniers-boulangers a eu lieu le 26 septembre 2013 à Berne. Des questions d'actualité ayant trait à la situation du marché et à la qualité des céréales et de la farine y ont été abordées. Ont également été d'un intérêt certain les décisions en rapport avec la nouvelle étape de réforme de la Politique agricole 2014 – 2017 tout comme le projet de loi « Swissness ». Dans le cadre de cette réunion, les représentants du monde des boulangers ont entre autres informé sur l'évolution des labels « Naturel » et « Natura-Beck ». Ont également été discutées les mesures actuelles et futures de l'Information suisse du pain. Compte tenu du large intérêt que portent les deux côtés à un échange en partenariat, il a été décidé de poursuivre l'organisation de telles rencontres dans les années à venir.

##### ***Approvisionnement :***

La tâche principale de la Commission « Approvisionnement » est de représenter les intérêts de l'économie meunière suisse au niveau de la Commission « Marché - Qualité Céréales » de swiss granum. Cette Commission compte parmi ses membres des représentants de toutes les organisations partenaires de la branche et on y aborde des sujets importants pertinents pour toute la filière céréales. La Commission « Approvisionnement » se met d'accord sur ses positions avant chaque réunion de swiss granum afin de garantir une représentation des intérêts de l'économie meunière suisse. Une tâche importante de la Commission « Marché - Qualité Céréales » est la négociation de prix indicatifs. Les représentants de la FMS doivent sans cesse attirer l'attention et fortement insister sur le fait que l'évolution nationale des prix doit suivre l'évolution des prix à l'étranger. Un découplage des prix indicatifs du niveau des prix pratiqués à l'étranger ne se justifie pas. Au cours des dernières années, il s'est avéré de plus en plus difficile de trouver un compromis entre les organisations partenaires concernées et donc de fixer des prix indicatifs. Malgré le nouveau modèle des prix indicatifs de swiss granum et sa large reconnaissance, il n'a pas été possible en 2013 de fixer des prix indicatifs. Ce n'est que tout à la fin de l'année sous revue, à savoir le

27 juin 2014, que les organisations partenaires de la filière céréales se sont mises d'accord sur les prix indicatifs suivants :

Blé Top :	Fr. 52.00
Blé I :	Fr. 50.00
Blé II :	Fr. 49.00
Blé III :	Fr. 45.00
Blé biscuit :	Fr. 49.00
Seigle :	Fr. 40.00
Epeautre :	Fr. 56.00

### ***Relations avec les autorités / Relations internationales :***

Les questions et les thématiques relatives aux conditions cadres de politique intérieure et extérieure concernant la meunerie suisse étaient très variées au cours de l'année sous revue et d'une importance primordiale pour les entreprises transformatrices. Comme détaillé sous le point 2 du présent rapport annuel, les principaux sujets d'actualité concernaient notamment l'actuelle étape de réforme de la Politique agricole 2014 – 2017 ainsi que le régime des contributions à l'exportation selon la « Loi chocolatière ». Ces dossiers devaient être attentivement suivis et nécessitaient des interventions proactives de la part de la FMS. Le recours à d'éventuels accords internationaux pour les conditions cadres pertinentes pour l'industrie suisse de transformation ne se laisse pas écarter du revers de la main. Il s'agissait également de suivre attentivement les dernières évolutions relatives à un éventuel accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire ainsi que les négociations OMC dans le cadre du cycle de Doha.

### ***Calcul et statistiques :***

A la demande du Comité et si besoin est, la Commission « Calcul et statistiques » surveille l'évolution de la récolte de céréales panifiables et des prix des céréales. C'est sur base de ces paramètres que la Commission procède aux calculs de base opportuns concernant l'évolution des prix des matières premières. Il y a un certain temps déjà, le Comité a décidé de suspendre l'activité en tant que Commission.

### ***Formation :***

Alors qu'en 2012, après la mise en œuvre de la nouvelle Ordonnance sur la formation professionnelle la formation meunier/-ière a été adaptée par la Commission pour la formation professionnelle, au cours de l'année sous revue, il s'agissait, d'établir de nouvelles bases légales pour la Commission pour la formation professionnelle des meuniers. Les organisations responsables de la Commission pour la formation professionnelle des meuniers ont décidé, lors d'une Assemblée des délégués extraordinaire, de créer une Association du monde du travail de la meunerie et de transférer les activités actuelles de la Commission pour la formation professionnelle à cette nouvelle Association du monde du travail de la meunerie. En procédant de la sorte, on est parvenu à donner une nouvelle forme juridique à la Commission pour la formation professionnelle des meuniers, permettant également au

niveau de l'organisation et des responsabilités de répondre aux exigences croissantes relatives à la formation professionnelle. Un tout grand merci au Président de la Commission pour la formation professionnelle, Armin Käser, et aux membres du Comité ainsi qu'à toutes les personnes qui s'engagent dans la formation des apprentis.

***b. Collaboration avec la SBC***

La FMS entretient une très bonne collaboration partenariale avec la SBC. Au cours de l'année sous revue, il y a également eu des interfaces importantes qui touchaient l'ensemble de la filière Céréales et qui, dès lors, ont été traitées ensemble par les organisations concernées. Lorsqu'il est question de représentation des intérêts politiques, il s'avère indispensable d'unir ses efforts de nos jours. Outre les réunions annuelles de la Commission meuniers-boulangers, la FMS entretient un échange régulier avec les représentants de la SBC sur des questions politiques importantes et sur l'évolution du marché.

***c. Collaboration avec swiss granum***

C'est dans la nature des choses qu'au sein d'une interprofession, les demandes des différentes organisations partenaires représentées ne sont pas toujours congruentes et ces positions divergentes font l'objet de vives controverses au niveau des différents organes. Néanmoins, au sein de l'interprofession swiss granum, on est parvenu à définir une position commune pour la plupart des points principaux et dossiers et ce pour l'ensemble de la filière suisse de valeur ajoutée. En tant qu'interprofession, swiss granum joue un rôle important et représente les intérêts des secteurs céréales et oléagineux vis-à-vis des autorités et des organisations et institutions publiques et privées. Via ses délégués, la FMS participe activement aux travaux des différents organes et instances de swiss granum, afin de s'assurer que les requêtes des entreprises transformatrices soient prises en compte dans les positions de la branche. Ainsi, au cours de l'année sous revue, la demande introduite par la FMS pour un paiement des céréales selon des critères de qualité et en particulier en fonction de la teneur en protéines a été couronnée de succès. La Commission « Marché – Qualité Céréales » de swiss granum a adopté l'introduction d'un système de paiement des céréales sur base de la qualité et a ainsi pu faire un premier pas important dans la bonne direction. Le système a été repris dans les conditions de prise en charge pour la récolte de céréales 2015 et devrait donc être appliqué pour la première fois l'année prochaine.

***d. Collaboration avec la fial***

La Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial) représente, en tant qu'association faîtière de l'industrie transformatrice, au total 17 Associations sectorielles affiliées, et comprend des entreprises tant du premier que du deuxième échelon de transformation. Il est dès lors naturel aussi que les Associations sectorielles individuelles préconisent des positions différentes concernant certaines thématiques. C'est surtout entre les entreprises du premier et du deuxième échelon de transformation qu'il y a régulièrement des positions divergentes. Malgré cette difficulté, il est important qu'au niveau de la fial, des positions communes de toute l'industrie des denrées alimentaires soient définies permettant de parler d'une seule

voix vis-à-vis de l'extérieur et plus particulièrement du monde politique. La fial aborde une multitude de questions ayant une certaine importance pour l'industrie suisse des denrées alimentaires. Les délégués de l'industrie ont la possibilité, dans le cadre des deux Commissions permanentes de la fial, à savoir « Droit des denrées alimentaires » et « Politique économique et agricole », de présenter les requêtes de l'industrie et de procéder à un échange de vue avec les responsables de la fial. Sous la responsabilité de la fial, le groupe parlementaire « Industrie des denrées alimentaires », qui se compose d'environ 25 parlementaires fédéraux, se réunit deux fois par an. Les Conseillers nationaux et d'Etat obtiennent des informations directes lors de ces réunions de la part des décideurs d'entreprises sur les défis et les problèmes que rencontre l'industrie transformatrice suisse.

**e. Collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers (USAM)**

La collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers s'avère très précieuse pour la représentation des intérêts de la meunerie suisse. Le groupe de travail permanent « Denrées alimentaires » de l'Union suisse des arts et métiers offre la possibilité d'établir des positions conjointement avec d'autres organisations concernées de la branche et de les représenter ensuite vis-à-vis du monde politique. Par ailleurs, la FMS est représentée par son Président au niveau de l'Union suisse des arts et métiers. Comme le Président Guy Emmenegger, après une adhésion de longue date à la chambre des arts et métiers, a donné sa démission, le Congrès des arts et métiers a décidé, à la demande de la FMS, de nommer son Vice-président, Marc Müller, comme nouveau délégué siégeant au sein de la chambre suisse des arts et métiers.

**f. ISP**

A l'instar des deux années précédentes, l'ISP a poursuivi au cours des six premiers mois de l'année sous revue, sa campagne basée sur un spot télévisé sur « Les plaisirs du pain » et a pu atteindre une couverture d'environ 60 % auprès du groupe cible. Au cours du deuxième semestre de l'année écoulée, l'Information Suisse sur le Pain a lancé une campagne d'affichage au niveau national reposant sur le célèbre spot télévisé montrant le pain qui se rompt. Les affiches ont pour slogan « MATINMIDISOIR » rappelant aux consommateurs que le pain est un plaisir à tous les repas. La campagne d'affiches vise à rappeler aux consommateurs les avantages d'un pain artisanal fabriqué à base de céréales suisses. Parallèlement à ces mesures, l'ISP met à la disposition d'enseignants, d'écoles et de particuliers des brochures et du matériel d'information sur les produits de boulangerie et les céréales suisses. Les enseignants se servent de l'ISP pour se procurer du matériel d'information de base pour leurs cours. Pour en faire la publicité, l'ISP a publié en octobre dans les magazines « Educateur » et « Bildung Schweiz » une annexe avec la description du matériel d'information disponible. Par ailleurs, au cours de l'année sous revue, l'ISP a également été active au niveau du travail médiatique classique et a organisé des formations gastronomiques en collaboration avec l'école professionnelle Richemont. Ces formations gastronomiques rencontrent un franc succès et sont un excellent instrument pour couvrir le secteur gastronomique et ainsi influencer positivement sur les futurs décideurs dans ce secteur. Afin de

pouvoir garantir un effet assez durable à ces formations, il a été décidé, au cours de l'année écoulée, de revoir et d'adapter les documents de formation tant au niveau de leur forme que de leur contenu pour mieux répondre aux exigences actuelles.

#### **g. KSGGV**

Au cours de l'année sous revue, la Commission pour la Sécurité et la Santé aux niveaux du Commerce et de la Transformation de Céréales (KSGGV) s'est penchée sur les nombreuses questions en rapport avec la sécurité au poste de travail dans les entreprises et sur les différents lieux de travail. La création de conditions de travail sûres pour les collaborateurs est une des priorités de la KSGGV. Un système de sécurité au travail régulièrement mis à jour et révisé constitue la base de cette activité.

Deux cours de perfectionnement à l'attention des coordinateurs de sécurité dans les entreprises ont de nouveau été organisés par la KSGGV au cours de l'année passée. L'objectif poursuivi par ces cours de perfectionnement consiste d'une part à informer sur les nouvelles découvertes et contraintes dans le domaine de la sécurité au travail et, d'autre part, ces cours constituent une précieuse plateforme d'échange pour les différents coordinateurs de sécurité. Grâce à la baisse du nombre d'accidents, les primes nettes pour l'année passée ont une fois de plus pu être diminuées. Avec 71 déclarations par 1'000 employés à temps plein contre 76 l'année précédente, on enregistre une baisse au niveau des accidents professionnels. Quant aux maladies professionnelles, on a malheureusement dû enregistrer cinq nouveaux cas.

#### **h. réservesuisse genossenschaft**

En tant qu'organisation des stocks obligatoires, réservesuisse joue un rôle important dans l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires et en céréales. La FMS collabore étroitement avec réservesuisse et est directement représentée dans ses organes ainsi que les commissions et groupes de travail internes. Ceci est important pour la représentation des intérêts de la meunerie suisse de céréales panifiables lors des discussions et leur prise en compte dans les décisions. Outre sa représentation au sein de l'administration et de la Commission spécialisée « Céréales », la FMS est également membre du groupe de travail « Financement des stocks obligatoires » qui, au cours de l'année sous rapport, s'est réuni à plusieurs reprises. D'une part, le groupe de travail a accompagné tout le processus d'élaboration d'une position de réservesuisse en relation avec la procédure de consultation pour la révision de la Loi sur l'approvisionnement du pays et, d'autre part, elle a discuté de différentes mesures possibles en vue d'une professionnalisation et d'une réduction des coûts au niveau des stocks obligatoires. Par ailleurs, il a été décidé au cours de l'exercice précédent, que le groupe de travail « Financement des stocks obligatoires » fonctionnerait nouvellement en tant que groupe d'accompagnement stratégique au sein de réservesuisse, sans aucune modification au niveau de ses Membres. Selon les responsables de réservesuisse, ceci devrait permettre une prise en compte des intérêts et requêtes des organisations parte-

naires et des entreprises qui y sont représentées dès le début de discussions et dans les décisions qui en résultent.

**i. European Flour Milling Association**

La Fédération a une fois de plus entretenu de bons rapports de collaboration avec la *European Flour Milling Association*. Cette collaboration permet à la FMS d'être au courant de nouvelles évolutions dans le secteur des céréales et de la meunerie au niveau européen.

**2. Effectif des Membres**

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, un membre (Eichmühle AG) a quitté la Fédération et un autre a dû se déclarer en faillite. En outre, une fusion d'entreprises a conduit à une réduction supplémentaire d'un membre.

Par rapport à la quantité de céréales transformées en Suisse au cours de l'exercice céréalier 2013/2014 (4'756'212 dt), les moulins affiliés à la FMS représentent une part de marché de 98.92 % (année précédente : 99.04 %) avec une quantité totale de céréales moulues de l'ordre de 4'704'769 dt.

Effectif au 1 <sup>er</sup> juillet 2013	5 associations régionales comptant au total 46 entreprises de meunerie et 8 membres individuels
Effectif au 1 <sup>er</sup> juillet 2014	5 associations régionales comptant au total 43 entreprises de meunerie et 8 membres individuels

**3. Assemblée des Délégués**

L'Assemblée ordinaire des délégués du 18 octobre 2013 s'est déroulée à l'Hôtel Mövenpick à Lausanne avec la participation de représentants des cinq associations membres. Au total, 31 personnes y ont participé représentant 21 moulins. On notait également la présence de divers invités.

Cette année, la Journée des meuniers était dédiée au sujet « Marché céréalier – perspectives globales et locales ». Les participants ont pu suivre les explications intéressantes du Prof. Bernard Lehmann, Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture.

#### 4. Comité

(élu jusqu'à l'AD 2016)

Président:	Guy Emmenegger, Berne
Vice-président:	Marc Müller, Goldach / Granges-Marnand (Groupe Minoteries)
Membres:	André Chevalier, Cuarnens (URM) Diego Della Cà, Weinfeld (Meyerhans Mühlen AG) Hermann Dür, Burgdorf (MGB) Pascal Favre, Penthalaz (SMSR) Willi M. Grüniger, Flums (MGRG) Heinz Knecht, Leibstadt (VMH) Romeo Sciaranetti, Zurich (Swissmill)
Suppléants:	Bernhard Augsburg, Naters (SMSR) Laurent Bapst, Payerne (URM) Raimund Eigenmann, Zurich (Swissmill) Guido Wicki, Schüpfheim (VMH) David Stricker, Grabs (MGRG)

Au cours de l'exercice 2013/2014 (1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014), une Assemblée des délégués et quatre séances ordinaires du Comité ont eu lieu, ainsi que diverses séances de commission et discussions avec des délégations.

#### 5. Organe de révision

(élu jusqu'à l'AD 2016)

Réviseurs:	Jürg Augsburg, Hinterkappelen Daniel Erismann, Villmergen
Remplaçant:	Bernhard Augsburg, Naters

#### 6. Secrétariat

Directeur:	Dr Oliver Schnyder, Avocat, Berne (jusqu'au 31.07.2014)
Adresse:	Fédération des Meuniers Suisses FMS Thunstrasse 82, Case postale 1009, 3000 Berne 6 Tél.: 031 / 351 38 82 Fax: 031 / 351 00 65 Courriel: <a href="mailto:info@thunstrasse82.ch">info@thunstrasse82.ch</a> Site internet: <a href="http://www.dsm-fms.ch">www.dsm-fms.ch</a>

## 7. Commissions internes au 30 juin 2014

- a) *Relations avec les acheteurs:* Guy Emmenegger, Berne (Président)  
Bernhard Augsburg, Naters  
Willi M. Grüniger, Flums  
Oliver Schnyder, Berne (jusqu'au 31.07.2014)  
Daniel Villiger, Villmergen  
Marcel Wächter, Safenwil
- b) *Approvisionnement:* Diego Della Cà, Weinfelden (Président)  
André Betschart, Granges-Marnand  
André Chevalier, Cuarnens  
Pascal Favre, Penthalaz  
Heinz Knecht, Leibstadt  
Romeo Sciaranetti, Zurich
- c) *Relations avec les autorités / Relations internationales:* Oliver Schnyder, Berne (Président) (jusqu'au 31.07.2014)  
Marc Müller, Granges-Marnand / Goldach  
Romeo Sciaranetti, Zurich
- d) *Calcul et statistiques:* Werner Bosshardt, Weinfelden (Président)  
André Betschart, Granges-Marnand  
Bendicht Brand, Ostermundigen  
Hermann Dür, Burgdorf  
Daniel Erismann, Villmergen  
Christian Frossard, Zurich
- e) *Formation:* Hermann Dür, Burgdorf (Président)  
André Chevalier, Cuarnens  
Albert Lehmann, Birmenstorf

## 8. Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales, des organisations privées ou publiques et d'autres organes

- a) *European Flour Milling Association, comité technique (représentant FMS désigné par le Comité FMS)*
- b) *FIAL (représentant FMS proposé par le Comité FMS)*  
Marc Müller, Granges-Marnand
- c) *Commission pour la sécurité et la protection de la santé, KSGGV (représentants FMS proposés par le Comité FMS)*  
Raimund Eigenmann, Zurich  
Paul Meylan, Ostermundigen



Stefan von Felten, Villmergen  
Oliver Schnyder, Berne (sans droit de vote) (jusqu'au 31.07.2014)

d) *Commission paritaire meuniers-boulangers*  
(représentants FMS désignés par le Comité FMS)

Bernhard Augsburg, Naters  
Guy Emmenegger, Berne  
Willi M. Grüniger, Flums  
Daniel Villiger, Weinfelden  
Marcel Wächter, Safenwil  
Oliver Schnyder, Berne (sans droit de vote) (jusqu'au 31.07.2014)

e) *Commission des examens de l'Ecole suisse de meunerie Saint-Gall*  
(représentants FMS désignés par le Comité FMS)

Hermann Dür, Burgdorf  
Jürg Reinhard, Bolligen

f) *réservesuisse genossenschaft*

- Comité (représentant FMS proposé par le Comité FMS)  
Guy Emmenegger, Berne
- Commission d'experts (représentants FMS désignés par le Comité FMS)  
André Betschart, Granges-Marnand (FMS)  
Willi M. Grüniger, Flums (FMS)  
Pascal Favre, Penthalaz  
Matthias Staehelin, Zurich (FMS / Swissmill)

g) *Comité de swiss granum*

Oliver Schnyder, Berne (Vice-Président) (jusqu'au 31.07.2014)

h) *Commission qualité / marché de swiss granum*  
(représentants FMS désignés par le Comité FMS en accord avec la Commission approvisionnement)

Romeo Sciaranetti, Zurich  
Diego Della Cà, Weinfelden  
Marc Müller, Granges-Marnand / Goldach  
Willi M. Grüniger, Flums  
Oliver Schnyder, Berne (jusqu'au 31.07.2014)

- i) *Association suisse du monde du travail de la meunerie (AMTM)*  
(représentants FMS désignés par le Comité FMS sur proposition de la Commission formation)
- André Chevalier, Cuarnens  
Hermann Dür, Burgdorf  
Roland Düring, Biglen  
Oliver Piot, Granges-Marnand  
Emmanuel Torche, Zurich
- j) *Information Suisse sur le Pain (ISP)*  
(représentants FMS proposés par le Comité FMS)
- Bernhard Augsburg, Naters (Membre du Comité)  
Oliver Schnyder, Berne (Directeur FMS) (jusqu'au 31.07.2014)
- k) *Union suisse des arts et métiers (USAM)*
- Guy Emmenegger, Berne (jusqu'au 15.05.2014)  
Marc Müller, Granges-Marnand / Goldach (à partir du 16.05.2014)
- l) *Commission technique «catalogue de variétés»*  
(représentants FMS désignés par la Commission approvisionnement)
- Pascal Favre, Penthalaz  
Martin Rychener, Zurich
- m) *Association «ICC-Suisse»*  
(délégation FMS ad hoc désignée par le Comité FMS)

## **9. Affiliation de la FMS à d'autres organisations**

La FMS est membre ou soutient les organisations suivantes:

- Commission romande d'apprentissage en meunerie, Cossonay-Gare
- economiesuisse, Zurich
- European Flour Milling Association, Bruxelles
- Fédération des Industries Alimentaires Suisses (FIAL), Berne
- Institut für Pflanzenbau ETH, Zurich
- Internationale Gesellschaft für Getreidewissenschaft und -technologie, Association «ICC-Suisse», Berne
- Commission pour la sécurité et la protection de la santé (KSGGV), Zollikofen
- Association suisse du monde du travail de la meunerie (AMTM), Zollikofen
- Organisation de la branche suisse des céréales et oléagineux (swiss granum), Berne
- Information Suisse sur le Pain (ISP), Berne
- Société Suisse de Nutrition (SSN), Zurich
- Union suisse des arts et métiers (USAM), Berne
- Institut suisse pour la formation des chefs d'entreprises (SIU), Berne

## 10. Liste des membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2014

### Associations régionales et groupements:

**Mühlengenossenschaft Kanton Bern (MGB)**, Postfach 122, 3114 Wichtrach

Président: Hermann Dür, Hermann Dür AG, Kirchbergstr. 179, 3400 Burgdorf

Secrétaire: Madame Elvira Stoll, Postfach 122, 3114 Wichtrach

**Müllerverband Glarus-Rheintal-Graubünden (MGRG)**, Postfach 728, 8750 Glarus

Président et

Secrétaire: Willi M. Grüninger, Mühlen, 8890 Flums

**Société des Meuniers de la Suisse romande (SMSR)**, c/o Pascal Favre, Grands Moulins de Cossonay, Route de Gollion 9, 1305 Penthalaz

Président: Pascal Favre, Grands Moulins de Cossonay, 1305 Penthalaz

Secrétaire: Jacques Yerly, Groupe Minoteries SA, 1523 Granges-Marnand

**Union romande de moulins (URM)**, case postale 1474, 1001 Lausanne

Président: Laurent Bapst, Société coopérative du Moulin de Payerne, Rue de la Vignette 67, 1530 Payerne

**Verband mittelständischer Handelsmüller der Schweiz (VMH)**, c/o T. + M. Häusermann, Mühle Seengen, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen

Président: Thomas Häusermann, Mühle, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen

### **Swissmill**

Romeo Sciaranetti, Directeur Swissmill, Sihlquai 306, Case postale, 8037 Zurich

### **Meyerhans Mühlen AG**

Diego Della Cà, Industriestrasse 55, Postfach, 8570 Weinfelden

**Alb. Lehmann Lindmühle AG**, Lindmühliweg 5, 5413 Birmenstorf

**Kentaur GmbH**, Gässli 6, 3432 Lützelflüh

**GVS agro, Landw. Genossenschaftsverband GVS**, Postfach, 8207 Schaffhausen

**Moulin & Société d'agriculture d'Yverdon-les-Bains**, Yverdon-les-Bains

**Schweiz. Schälmmühle E. Zwicky AG**, Müllheim-Wigoltingen

**Wallimann AG**, Pfisterstrasse 4, Postfach 319, 6055 Alpnach